

## Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

**Délibération n°2023-018****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 03 avril 2023

Le 03 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dût convoqué en date du 27 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

**Présents :** F. DUMAS (Le Maire), A. CAVARD, F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. RIVIER

**Absents excusés :** F. MATHE, N. MOTARD (pouvoir à F. DUMAS), E. POUIT.

**Secrétaire de séance :** O. CLABAUX

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 14  
 Présents : 11  
 Exprimés : 12

Pour : 12  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**OBJET :**

**Nouvelle actualisation du plan de financement – DSIL – restructuration de l'école communale**

VU la délibération n°2020-054 du 19 octobre 2020 fixant les délégations au Maire ;

VU la délibération n° 2021-063 du 29 novembre 2021 approuvant le projet de la restructuration de l'école ;

VU l'article 141 de la loi de finances initiale pour 2017 et l'article 157 de la loi de finances initiale pour 2018, créant la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) et la pérennisant ;

CONSIDÉRANT l'adéquation du projet de restructuration de l'école avec les critères d'éligibilité de la DSIL ;

CONSIDÉRANT l'avancée de l'étude du maître d'ouvrage, l'Atelier BHN ;

CONSIDÉRANT la non-obtention de la DSIL en 2022 ;

CONSIDÉRANT le surcoût du projet par rapport au montant initialement prévu dans l'étude du cabinet Nechtan, dont le montant total des travaux s'élève désormais à 1 835 000€ HT ;

CONSIDÉRANT les subventions dorénavant connues : Département, DETR et Fonds de Concours ;

CONSIDÉRANT le tableau de programmation des aides de l'Etat et la sollicitation de la commune au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet de financement proposé, actualisé, ci-dessous :

	Dépenses (HT)	Recettes (HT)	%
<b>Coût total des travaux</b>	<b>1 835 000 €</b>		
Département 2022		643 002 €	35.04
Etat DETR 2022		280 000 €	15.26
Etat DSIL 2023		525 510 €	28.64
Fonds de concours – CCLNG 2022		19 488 €	1.06
Commune (fond propre et emprunts)		367 000 €	20
<b>Total</b>	<b>1 835 000 €</b>	<b>1 835 000 €</b>	<b>100</b>

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213301260-20230403-2023\_018-DE

S'LO

**Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :**

- **valident le plan de financement actualisé**
- **autorisent le Maire à solliciter la DSIL pour 2023 pour ce projet.**

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme délibéré le 03 avril 2023

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.